1866, annus horribilis (2ème partie)

Le 2 octobre 1866, le maire charge une commission de dresser « *l'état nominatif des individus les plus nécessiteux qui ont été victimes de l'inondation, indiquant le valeur approximative des pertes qu'ils ont éprouvées.* »

Peu après, le maire rapporte au sous-préfet « *que des secours en bois, paille et argent ont été distribués immédiatement aux inondés les plus nécessiteux*», soit près de 200 familles, et que « *des vêtements d'homme, de femme et d'enfant des deux sexes seraient très nécessaires, ainsi que du linge.* »

Il signale également qu'on rendrait un vrai service aux jardiniers qui ont perdu leurs récoltes, « *si on pouvait leur distribuer des graines, quoiqu'ils ne soient pas classés parmi les nécessiteux.* »

Marques de crue visibles au Pont Midou

Le 6 octobre, devant le conseil municipal, le sous-préfet « *déclare que les quartiers du Sanitas et des Tanneries, qu'il a visités, ont été les plus gravement atteints ; que la plupart des maisons appartiennent à la classe la moins aisée de la population ; que les habitants ont été obligés d'occuper immédiatement leurs maisons, sans pouvoir faire, faute d'argent, les premiers travaux d'assainissement et de salubrité ; que plusieurs d'entre eux n'ont même plus le bois nécessaire pour chasser un peu l'humidité qui ronge leurs murs ; qu'une position semblable est intolérable, et que c'est à la Ville à porter un premier secours à ces malheureux, qui ne peuvent attendre le résultat des souscriptions qui couvrent la France en faveur des inondés.* »

Désignation des

Désignation des Rues, Places, &a.	N.os des Maisons	Propriétaires	Locataires	Hauteur de la Crue au-dessus du sol	Réparations à la charge des Propriétaires — et à leur Volonté	avec injonction de les exécuter	Inscriptions
Rue des Augustins	4	Poulin, Frédéric Sabotier	Le même	m 1.66			1
—— id ——	6	Serveau, Pierre Ouvrier sabotier	Le même	1,66			1
Rue de la Pêcherie	27	Baron, Père tonnelier	Sequevel, Jean ouvrier cloutier	0.90		1	
Quai de Loire	2	Quiller, Aîné Receveur de l'octroi	Roche, Claude Forgeron retraité	3.30			1
Rue des Mulets		Beau, Albert	Serveau, Henri, Marinier	1.87		1	
Quai de Loire		Chabin, Honoré	Rose, employé de l'assistance publique	2.26		1	
—— id ——		Foureau à Lignelin	Apoix Elphège Clerc de notaire	2.26		1	
Place de la Pêcherie	3	Quiller, Auguste dit Dalligny	"	2.28			1
—— id ——	1	Coulon-Dalligny					
Rue de la Pêcherie	27	Dalligny-Victor					
—— id ——	12	Vve Jean Lamy					
Rue du Donjon	1	Belleau-Quiller					
Place de la Pêcherie	4	Vve Serveau Claude					
Rue de la Tour-Fraict	4	Boulay, fils Brocanteur					
—— id ——		Beauvois Alexis					
—— id ——		Marinier					
—— id ——	20	Vve Brochard					

Etat indiquant les maisons inondées par la crue du 27 7bre 1866, visitées le 11 octobre par la Commission municipale

1ère partie comprenant les

Rue et place de la Pêcherie,
Quai de —— Loire,
Rue des —— Augustins,
—— des —— Mulets,
—— du —— Donjon,
—— de la —— Tour Fraicht,
—— de —— St Nicolas,
—— du —— Pavillon,
Rue, quai et impasse du Tanitas,

Dressé par les membres du conseil Municipal soussignés.

Cosne le 12 octobre 1866

Leclerc Serveau

Vorberville

Le sous-préfet demande tout d'abord « *que les maisons pauvres soient visitées par une commission nommée par le conseil, q'un état soit dressé dans le plus court délai… indiquant le nombre des maisons à assainir, nettoyer et approprier.* »

Il ordonne ensuite que « *le produit des souscriptions faites jusqu'ici, tant au dernier bal de l'hôtel de ville que dans d'autres maisons particulières, soit immédiatement distribué, à titre de premier secours aux inondés nécessiteux.* »

Le sous-préfet demande enfin au conseil « *d'examiner la situation de la levée transversale de l'île, entre les deux ponts, et de celle verticale du Berry, au rapport de l'effet désastreux produit par l'inondation sur la rive droite de la Loire…*

… d'examiner aussi si le bourrelet placé depuis la crue de 1846 sur la digue du Berry n'avait pas eu comme résultat d'augmenter le mal, sans profit pour le val de Loire qu'il devait protéger, puisque cette levée a été emportée sur une longueur de 800 mètres environ, en amont du pont, et de 200 mètres en aval…

… de rechercher si une levée submersible entre les deux ponts ne serait pas préférable ; en cas d'affirmative, à quelle hauteur cette levée devrait s'élever au-dessus du sol. »

La commission nommée par le conseil municipal et les inspecteurs des Ponts et Chaussées parviennent aux mêmes conclusions : en cas de crue, l'écoulement des eaux est insuffisant et est rejeté vers la ville de Cosne.

Par conséquent, les élus cosnois demandent que la levée de 770 m qui relie les deux ponts soit abaissée ; que les plantations sur l'île soient arrachées ; qu'une seconde travée soit ajoutée côté rive gauche au pont sur le petit bras de la Loire ; que la digue du Berry soit elle aussi abaissée ou supprimée.

Cette demande est présentée à l'Empereur lui-même par une délégation du conseil municipal lors d'une audience, puis au ministre des Travaux publics.

Marques de crue visibles sur les quais de Loire, en contrebas du square Sévigné

Le 17 mars 1867, le président de la Compagnie des ponts de Cosne signale au ministre des Travaux publics son intention de réaliser les travaux. Il demande toutefois l'octroi d'une subvention car la Compagnie a déjà été rudement éprouvée financièrement pour réparer les dégâts causés par les crues de 1833, 1846 et 1856.

Lors de l'enquête publique, le marquis de Vogüé se fait le porte-parole des propriétaires et cultivateurs de la vallée. Il approuve l'abaissement de la levée mais proteste « *de la manière la plus énergique contre le projet d'ouverture d'un déversoir dans la levée de Bannay… comme portant atteinte aux droits acquis de la propriété…, en menaçant les récoltes, en laissant les populations soumises à des inquiétudes constamment renouvelées… Le déversoir n'est demandé que dans l'intérêt d'une partie de la ville de Cosne ; cet intérêt est loin d'avoir l'importance de ceux que fait valoir le val.* »

Malgré l'intérêt bienveillant porté par l'Empereur à la situation de la ville de Cosne, malgré les réclamations instantes des élus, les travaux ne seront adjugés qu'en juillet 1870. Et le 20 octobre 1872, la ville de Cosne affrontera une nouvelle crue, toutefois bien moins spectaculaire que celle de 1866…

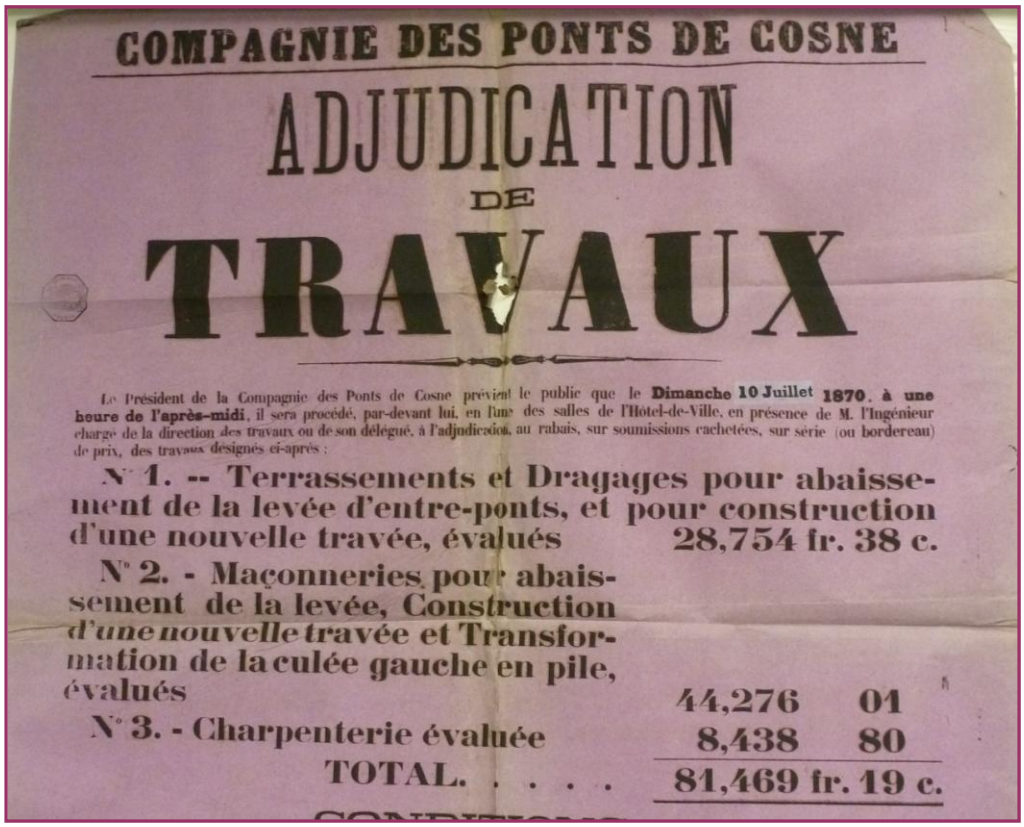

COMPAGNIE DES PONTS DE COSNE

ADJUDICATION

DE

TRAVAUX

Le Président de la Compagnie des Ponts de Cosne prévient le public que le **Dimanche 10 Juillet 1870, à une heure de l'après-midi**, il sera procédé, par-devant lui, en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. l'Ingénieur chargé de la direction des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, sur série (ou bordereau) de prix, des travaux désignés ci-après :

N° 1. -- Terrassements et Dragages pour abaissement de la levée d'entre-ponts, et pour construction d'une nouvelle travée, évalués 28,754 fr. 38 c.

N° 2. - Maçonneries pour abaissement de la levée, Construction d'une nouvelle travée et Transformation de la culée gauche en pile, évalués 44,276 01

N° 3. - Charpenterie évaluée 8,438 80

TOTAL. . . . . 81,469 fr. 19 c.

(1) Avec mes remerciements à Nicolas Brocq pour ses photos de marques de crues

<u>Sources Archives de Cosne</u> :

1 D 16 – Enregistrement des délibérations du conseil municipal, 1866-1870
2 D 12 – Enregistrement de la correspondance envoyée, 1860-1871
1 I 20 – Crues de la Loire, 1866-1899
2 S – Fonds de la Compagnie des ponts de Cosne
8 S 2 – Registre paroissial de l'église Saint-Agnan, 1844-1920